

Branche Eau

قطاع الماء

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

N° 2 / 10381 DRH/DE/2013

31 DEC. 2013

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CHAUFFEUR**

- Vu le Dahir n° 1-11-160 en date du 1er kaada 1432 (29 septembre 2011) portant promulgation de la loi n°40-09 relative à l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) ;
- Vu le statut de l'ONEP régissant provisoirement le personnel de l'ONEE-Branche Eau ;

LE DIRECTEUR GENERAL

D E C I D E

Article I : L'ouverture d'un concours pour le recrutement d'Un (01) Chauffeur, Echelle 01 ONEE-Branche Eau destiné à **La Station de traitement CHEFCHAOUEN ;**

Article II : Le nombre de postes mis en compétition est fixé à Un (01) poste. Seuls les candidats résidant dans les préfectures TANGER-ASILAH, TETOUAN, FAHS ANJRA, MDIQ-FNIDEQ ou dans Les provinces CHEFCHAOUEN, OUEZZANE, LARACHE concourront pour le poste mis en compétition.

Article III : Les conditions de participation audit concours sont les suivantes :

- Disposer d'un des diplômes figurant ci-dessous :

Niveau	Spécialité
1ère AS (Ancien Régime) Ou Niveau 7ème Année fondamentale (Nouveau Régime)	Permis de conduire- Catégories B – C et D

- Résider à une adresse correspondante à celle fixée dans l'article II. Seule l'adresse figurant sur la CIN fait foi.
- Etre âgé de 21 ans au minimum et de 30 ans au maximum à la date du 31/12/2013.
- Etre physiquement apte à l'exercice effectif de l'emploi postulé.
- Avoir un permis de conduite catégories B, C et D.

Article IV : Consistance du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite mentionnant la référence de la présente décision (N° 2/10381 DRH/DE/2013) ;
- Un curriculum vitae (C.V).
- Un certificat de scolarité (niveau 7ème année fondamentale) ;
- Copie légalisée du permis de conduire pour les catégories B, C et D
- Une copie légalisée de la carte d'identité nationale (CIN).

Article V: Les demandes de participation des candidats doivent parvenir à la Direction Régionale du Nord de l'ONEE Branche Eau sise à l'adresse suivante : N° 06 Rue Melillia Castilla B.P 157 Tanger avant le **31 JAN. 2014** (Dernier jour de dépôt). Le cachet du bureau d'ordre fait foi.

Article VI : Les candidats répondant aux critères requis pour participer à ce concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites suivantes :

1) **Epreuves écrites :**

- a) Une épreuve de spécialité.
- b) Une épreuve d'arabe.
- c) Une épreuve de français.

2) Un test de conduite : Il sera mené par un cabinet externe. Le candidat classé premier aux épreuves écrites avec une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20, sans avoir obtenu de note éliminatoire, sera convoqué à ce test.

Article VII : Modalités de déroulement du concours :

Epreuves	Nature des épreuves	Note	Coefficient	Note éliminatoire
Ecrit	Langue arabe	Sur 20	1	< 05/20
	Langue française	Sur 20	1	< 05/20
	Spécialité	Sur 20	3	< 10/20

Article VIII : Publication des résultats : le candidat admis définitivement après le test de conduite ainsi que les candidats retenus sur la liste d'attente seront publiés sur les sites web : www.onep.ma/recrutement.htm et www.emploi-public.ma

Article IX : Tout candidat admis est tenu d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée faute de quoi, il perd le bénéfice de son admission au concours.

Article X : la présente décision annule et remplace la décision N°2/6637 du 11Septembre 2013.

Le Directeur Général
ALI FASSI FIIHRI